



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le : 28 avril 2023

La mise en ligne sur www.saint-hernin.fr le : 28 avril 2023

DELIBERATION

du Conseil Municipal de SAINT-HERNIN du 13 avril 2023

Date de la convocation : 6 avril 2023

Affichage/Mise en ligne de la convocation : 6 avril 2023

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire

Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Annie YVINEC

Le jeudi 13 avril 2023 à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 avril 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	13
Représentés	0
Prenant pas part au vote	0
Votants	13

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : BARGUIL Alain, DOUCEN Valérie, HAMMERVILLE Gérard, HOURMAND Thibaut, JAOUEN Marie-Christine, L'ABBE Valérie, LE LOUARN Eric, LÉVÉNEZ Marie-Renée, LÉVÉNEZ Yves, RIOU Guillaume, SALHI Gill, SCHWARTZ Muriel, YVINEC Annie.

Etaient représentés : -

Etaient absents : CARDINAL Marion, LE BIHAN Erwan.

Délibération CM 2023-022

Actualisation du plan de financement du projet de réhabilitation et d'extension de la salle Prad Ar Stivell pour la création d'un tiers lieu à dimension culturelle

Au regard des choix opérés par la maîtrise d'ouvrage à la phase Esquisse (ESQ) et du contexte économique actuel, le coût du projet de réhabilitation et d'extension de la salle Prad Ar Stivell pour la création d'un tiers lieu à dimension culturelle a été réactualisé en mars 2023 à :

➤ Etudes :	218 000,00 € HT
➤ Partie travaux réhabilitation :	307 914,00 € HT
➤ Partie travaux partie neuve :	1 022 776.80 € HT

Soit	1 548 690.80 € HT.

Et pourrait être financé de la manière suivante :

Financeurs	Taux en %	Montant (€)	Observations
Etat (DETR 2022 sur études uniquement)	5.16	80 000 €	Obtenue
Etat (DSIL 2022) sur une tranche de 500 000 €)	9.04	140 000 €	Obtenue
Conseil Départemental - Pacte Finistère 2022	7.75	120 000 €	Obtenue
Etat (DSIL 2023)	12.91	200 000 €	Campagne 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Etat – Fonds vert (partie réhabilitation)	4.91	76 000 €	Obtenue
Conseil Régional Bien vivre en Bretagne	9.68	150 000 €	Campagne 2023
Fonds de concours - Poher Communauté	6.46	100 000 €	Campagne 2023
Europe – pacte vert	6.46	100 000 €	Campagne 2023
Mécénat	3.23	50 000 €	Campagne 2023
Autofinancement (emprunt)	34.40	532 690.80 €	
Total	100	1 548 690.80 €	

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant de l'enveloppe affectée au projet et le plan de financement prévisionnel.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'estimation arrêtée à la phase ESQ,

Considérant les financements obtenus et les subventions espérées en 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour l'enveloppe de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnels ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée au projet à **1 548 690.80 € HT** (valeur mars 2023) ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

RAPPELLE qu'il appartient à Madame le Maire, conformément à la délibération n°022/2020 en date du 26 mai 2020, de demander aux financeurs potentiels l'attribution des subventions.

La secrétaire de séance,
Annie YVINEC

Le Maire,
Marie-Christine JAOUEN


